

FORMULAIRE DE DEMANDE D'AUTORISATION DE PRISE DE VUES ET DE SONS A TITRE PROFESSIONNEL OU A DES FINS COMMERCIALES

Au titre de la réglementation en cœur de parc national (1), le directeur de l'établissement public peut délivrer des autorisations dérogatoires individuelles, relatives aux prises de vues et de sons dans le cadre d'une activité professionnelle ou à des fins commerciales, uniquement dans les cas suivants :

- 1° réalisation de films, reportages ou documents *didactiques* ou *pédagogiques* en lien avec le territoire du Parc ;
- 2° participation aux missions de l'établissement public du parc ;
- 3° *promotion des produits* référencés dans le cadre de la marque collective ;
- 4° *promotion du territoire* par les communes, les stations de montagne et les offices chargés de la promotion touristique ;
- 5° information ou retransmission d'*activités ou de manifestations préalablement autorisées* par le directeur de l'établissement public du parc.

(1) décret ministériel n°2009-486 du 29 avril 2009, décret n°2012-1541 du 28 décembre 2012 et modalité d'application de la réglementation en cœur de parc n°34

Le demandeur

Société de production

| | |
|-------------|------------------|
| | |
| Adresse : | |
| | |
| Téléphone : | Fax :..... |
| E-mail : | |

Directeur de société

| |
|--------------------|
| (nom, prénom)..... |
|--------------------|

Directeur de production

| |
|--------------------|
| (nom, prénom)..... |
|--------------------|

Contact privilégié

| |
|------------------------------|
| (nom, prénom)..... |
| Fonction |
| Mobile :..... E-mail : |

Veillez préciser ici en quoi le projet répond aux 4 cas listés en préambule, justifiant la possibilité d'octroi d'une autorisation (aspects didactiques ou pédagogiques de votre projet, etc.)
(le cas échéant, indiquez si document joint)

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Types de matériels spécifiques envisagés pour les prises de vue et/ou de son
(ex. grue, rail travelling, groupe électrogène etc.)

.....
.....
.....
.....
.....

Autres réglementations concernées

Mon projet implique d'accéder et de circuler dans la zone cœur du Parc à l'aide de **véhicules motorisés**.
Pour mémoire, la circulation des véhicules motorisés (hors raisons de service) est interdite en-dehors des voies ouvertes à la circulation du public.

Indiquez ici les marques, modèles et numéros d'immatriculation des véhicules concernés

.....
.....
.....
.....

Indiquez ici le nom de la (des) piste(s) concernée(s)

.....
.....
.....
.....

Mon projet implique la contribution d'**espèce(s) animale(s)**

Indiquez les espèces, effectifs et provenances

.....
.....
.....
.....

Mon projet implique le **survol du cœur du Parc à une altitude inférieure à 1000 m du sol** (y compris **drones**)

Indiquez le type d'appareil (modèle), les lieux envisagés de survol (joindre un plan sur fond IGN) et les dates ou périodes

.....

.....

.....

.....

Mon projet implique un **bivouac ou un campement** en cœur de parc
Rappel : le bivouac se définit par un couchage en tente basse, implantée pour une nuit seulement sur le même lieu. A contrario, le campement est maintenu plusieurs jours au même endroit et peut comporter des installations de vie temporaires

Indiquez le type de tentes, le nombre, le(s) lieu(s) et le nombre de jours de présence

.....

.....

.....

.....

Mon projet implique la mise en œuvre d'**effets spéciaux lumineux ou sonores** en cœur de parc
(exemples : armes à feu, feux d'artifices, feux, bruitages, éclairage nocturne extérieur...)

Indiquez le type d'effets spéciaux et les lieux

.....

.....

.....

.....

L'autorisation de prise de vues et de sons, si elle m'est délivrée, m'engagera à respecter la **réglementation spéciale du cœur de parc** et le cas échéant, des prescriptions spécifiques.

Principales règles applicables en cœur de parc :

<http://www.mercantour.eu/index.php/presentation/reglementation-du-coeur-de-parc/tableau>

J'atteste avoir pris connaissance de la réglementation spéciale du cœur de parc et je m'engage à la respecter en tout point si je bénéficie de l'autorisation de prise de vues et sons pour laquelle je dépose la présente demande

J'ai pris connaissance du fait que l'autorisation du directeur du Parc ne me dispense pas d'obtenir les autres autorisations requises en vertu du droit en vigueur, et ne vaut pas engagement de sécurité assurée par le Parc national qui se dégage de toute responsabilité en la matière

Date :

Signature :